



appartement en indivison

Par **Pierre5006**, le **15/05/2020** à **15:29**

bonjour, mon appartement est en indivision avec le fils de ma compagne, il possède 20 % de la valeur de ce logement, ma compagne désire partir définitivement pour se rapprocher d'une parente, son fils peut il exiger la vente de l'appartement et m'obliger à partir ? j'ai 75 ans

Vous remerciement pour vos conseils, cordialement. Pierre

Par **youris**, le **15/05/2020** à **16:47**

bonjour,

pour vendre un bien en indivision, il faut l'accord de tous les indivisaires.

si l'autre indivisaire veut vendre l'appartement et que vous y soyez opposé, il devra en demander l'autorisation de vendre au tribunal judiciaire.

comme il n'a que 20% des droits indivis et que vous avez les 80 % restants, je doute que le tribunal accède à sa demande.

le fils de votre compagne peut vouloir vendre ses 20 % mais vous disposez d'un droit de préemption.

avis personnel, ce montage est une mauvaise idée.

salutations

Par **Visiteur**, le **15/05/2020** à **18:59**

Bonjour

Vous possédez 80% de l'appartement, impossible pour le propriétaire indivis de 20%, de vous contraindre à la vente..Et de plus, c'est votre résidence et vous avez 75 ans, ce que le juge prend en compte pour son analyse, même en présence d'une majorité vendeuse.